

PLAN D'ACTION TRIENNAL SUR L'ÉCORESPONSABILITÉ DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL (2022 – 2024)



**Jeune Barreau
de Montréal**

Young Bar of Montreal

**Plan d'action a été adopté par le
conseil d'administration le 12 avril 2022**

Préambule

Dans sa participation à la lutte mondiale contre les changements climatiques, le Jeune Barreau de Montréal (**JBM**) a adopté le 12 mai 2021 la *Déclaration sur l'écoresponsabilité du Jeune Barreau de Montréal (Déclaration)*. Par celle-ci, il s'est engagé à adopter le présent plan d'action afin de mettre en œuvre ses huit autres engagements à la Déclaration.

Au terme de la 26^e *Conference of the Parties* (COP26), les pays parties à l'Accord de Paris ont adopté le 13 novembre 2021 le Pacte de Glasgow qui réitère l'urgence climatique à son article 3 :

Expresses alarm and utmost concern that human activities have caused around 1.1 °C of warming to date, that impacts are already being felt in every region, and that carbon budgets consistent with achieving the Paris Agreement temperature goal are now small and being rapidly depleted;

Le 28 février 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publie le deuxième volet de son 6^e rapport d'évaluation et conclut :

The cumulative scientific evidence is unequivocal: Climate change is a threat to human well-being and planetary health. Any further delay in concerted anticipatory global action on adaptation and mitigation will miss a brief and rapidly closing window of opportunity to secure a liveable and sustainable future for all.

Le JBM reconnaît :

- l'existence des changements climatiques et de ses menaces sur la santé et la sécurité humaines, l'environnement et la croissance économique;
- l'importance d'adopter des pratiques écoresponsables dans la lutte contre les changements climatiques;
- que les changements climatiques requièrent une action immédiate.

Au cours des trois prochaines années, le JBM, engagé et dynamique, concrétisera ses engagements à la Déclaration.

Le JBM

Le JBM est une association fondée en 1898 qui regroupe les avocat.e.s de 10 ans et moins de pratique inscrit.e.s à la section de Montréal du Barreau du Québec, soit plus de 5 000 membres. Le JBM est dirigé par un Conseil d'administration formé de 15 avocat.e.s qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite des objectifs du JBM, et ce, en collaboration avec ses comités, une équipe de la direction générale et plus d'une centaine de bénévoles. Un Conseil des gouverneurs composé de membres éminents

de la profession juridique et du monde des affaires agit également à titre de Comité consultatif du JBM.

Le JBM, qui rassemble aujourd'hui plus de 5 000 membres, est de ce fait une des plus grandes associations de jeunes avocat.e.s au monde, en termes de nombre pour une seule ville. Le JBM représente des jeunes avocat.e.s œuvrant dans tous les domaines du droit, où ils.elles font leur marque sur le plan professionnel. Ses membres sont la relève de la profession à l'échelle locale, nationale et internationale. Ils.elles forment un groupe influent, engagé dans la communauté et sont appelé.e.s à devenir des chefs de file dans toutes les sphères de la société.

Sa mission est double. D'une part, il veille à défendre et à promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, il vise à améliorer l'accessibilité à la justice en fournissant des services de consultation et d'information juridique de façon bénévole.

Plan d'action

Ce plan d'action est conçu avec l'apport des 11 comités du JBM et est sous la responsabilité de son conseil d'administration. Il vise à sensibiliser à la fois les membres de sa direction générale, ses bénévoles, ses membres, la communauté juridique, ses partenaires, ses commanditaires et ses fournisseurs.

Au cours de cette année (2022) et des deux prochaines années (2023-2024), le JBM entend accroître ses pratiques écoresponsables et favoriser des comportements plus sains pour l'environnement par des actions concrètes issues de ses engagements à la Déclaration.

Dans ce plan d'action, les termes suivants s'interprètent comme suit :

- événements : l'ensemble des événements organisés par le JBM, par exemple le Cocktail avec la magistrature, le Gala du JBM « Les leaders de demain », le Colloque « Leadership avec un grand elle », Legal.IT, le Congrès annuel du JBM, les 6@8, le Cocktail Branché, le Cocktail des bénévoles, le Cocktail interprofessionnel, les activités socioculturelles et sportives et les dîners conférences;
- rencontres : l'ensemble des rencontres organisées par le JBM ou auxquelles le JBM assiste, par exemple les rencontres du conseil d'administration, du conseil exécutif et des comités, les assemblées générales extraordinaires et annuelles et les rentrées judiciaires.

Engagement n°1 : Promouvoir la Déclaration sur l'écoresponsabilité du Jeune Barreau de Montréal.

1. Souligner le Jour de la Terre (22 avril) et la Journée internationale de l'environnement (5 juin) dans ses communications (réseaux sociaux, JBM Express, ExtraJudiciaire) et rappeler la Déclaration.
2. Présenter la Déclaration à ses administrateur.trice.s au début de leur mandat.
3. Promouvoir la Déclaration dans ses comités au début de chaque mandat et en assurer le respect tout au long de l'année.

Engagement n°2 : Sensibiliser ses membres, ses bénévoles, ses partenaires, ses commanditaires et la communauté juridique à l'importance d'adopter des pratiques écoresponsables.

A. Mettre en valeur la nature écoresponsable de ses événements.

1. Faire la promotion, avant, pendant et après les événements, de la nature écoresponsable de l'événement (par exemple le caractère local des fournisseurs) ainsi que des stratégies utilisées pour sensibiliser les participant.e.s à adopter des comportements écoresponsables.
2. Former une « brigade verte » lors de ses événements majeurs (par exemple, Colloque « Leadership avec un grand elle » et Legal.IT, Congrès annuel du JBM).
3. Note : La « brigade verte » se veut un groupe d'un ou plusieurs bénévoles du JBM facilement identifiable (par exemple : par un dossard, un chandail ou un macaron qui est réutilisé d'événement en événement). En collaboration avec la DG, cette brigade sensibilise les participant.e.s à l'événement à adopter des comportements écoresponsables.

B. Encourager ses membres à adopter des pratiques écoresponsables

1. Collaborer avec [l'Éco-quartier Saint-Jacques](#) à titre de consultant en matière d'écoresponsabilité.

Note : L'Éco-quartier est un programme d'action et d'éducation environnementales ancré dans les milieux locaux et articulé autour des notions de sensibilisation, d'éducation relative à l'environnement d'information, de formation et de participation citoyenne. Les objectifs sont de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie des Montréalais par le biais d'actions environnementales menées par les citoyens.

2. Offrir une formation annuelle en lien avec l'écoresponsabilité.
3. Ajouter une nouvelle catégorie au Gala des bénévoles (lors du Cocktail des bénévoles) pour récompenser un.e bénévole ayant apporté une contribution écoresponsable significative à son comité ou au JBM.
4. Ajouter une section « écoresponsabilité » dans l'infolettre (JBM Express) et/ou dans le journal (ExtraJudiciaire) afin de souligner, promouvoir et féliciter les initiatives écoresponsables du JBM et celles de ses membres, ses bénévoles et ses comités.

Engagement n°3 : Adopter et favoriser des pratiques d'approvisionnement responsable

A. Privilégier les fournisseurs locaux et possédant une démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Note : La RSE est l'engagement que prend une entreprise en vertu duquel elle gère les effets sociaux, environnementaux et économiques de ses activités de façon responsable¹.

1. Privilégier l'achat et l'utilisation d'aliments, de produits et de services auprès de fournisseurs locaux et écoresponsables, notamment à la Boutique du JBM où les produits offerts doivent être locaux à 100 %.
2. Interroger les fournisseurs sur leurs politiques internes en matière d'écoresponsabilité, de développement durable ou de RSE.

Note : Le JBM s'inspire de l'outil intitulé « Recettes clés pour un approvisionnement alimentaire local et écoresponsable dans les institutions du Québec » d'Équiterre, en collaboration avec Aliments du Québec au menu et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans l'adoption de pratiques d'approvisionnement local et écoresponsable.

B. Ajuster l'offre alimentaire selon les besoins et la demande.

1. S'enquérir des besoins, des préférences et des restrictions alimentaires des participant.e.s, préalablement aux rencontres et aux événements, afin d'en ajuster la quantité.
2. Offrir des options végétariennes en tout temps.

¹[Qu'est-ce que la responsabilité sociale d'entreprise \(RSE\) | BDC.ca](https://www.bdc.ca/fr/actualites/actualites/2018/04/11/qu-est-ce-que-la-responsabilite-sociale-d-entreprise-rse)

Note : Ces gestes contribuent également à la réduction du gaspillage alimentaire traité à l'engagement n° 4.

Engagement n° 4 : Mettre en place des stratégies pour réduire la production de déchets et favoriser l'économie circulaire, y compris la réduction des déchets alimentaires, des pertes de produits alimentaires, des biens à usage unique, du papier et du plastique.

A. Considérer en tout temps le principe du zéro déchet « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

1. Considérer la règle des « 5 R » : Refuser, Réduire, Revaloriser, (réutiliser/réparer), Redonner à la Terre (composter) et Recycler.

B. Réduire le gaspillage alimentaire.

1. Privilégier les fournisseurs qui adoptent des stratégies afin de réduire la production de déchets alimentaires.
2. Privilégier la nourriture en vrac.
3. Privilégier les repas sous forme de buffets ou de bouchées plutôt que des repas individuels préparés à l'avance.
4. Faire don de la nourriture qui n'a pas été consommée lors des événements et rencontres à des organismes pour les revaloriser ou les offrir à des gens dans le besoin.

C. Assurer la gestion des matières résiduelles.

1. Assurer la présence de stations de tri des matières résiduelles (compostage, recyclage et déchets) et incidemment sensibiliser les participant.e.s aux rencontres et aux événements à les utiliser correctement.
2. Demander une reddition de compte aux fournisseurs de la gestion des matières résiduelles à la suite des rencontres et des événements.

D. Favoriser le réemploi et la valorisation des biens du JBM.

1. Réutiliser, réparer et/ou revaloriser (utiliser autrement) les biens du JBM, par exemple : matériel informatique, décorations pour les événements, objets ou affiches servant à promouvoir le JBM, ses partenaires et ses commanditaires.
2. Privilégier la location de biens plutôt que l'achat.
3. Privilégier l'achat de biens de seconde main lorsque la location est impossible.

E. Réduire à la source l'utilisation de papier et de plastique.

1. Transmettre les billets, programmations, ordres du jour et documents préalablement aux rencontres et aux événements de manière virtuelle uniquement et décourager leur impression par les participant.e.s.
2. Privilégier la transmission électronique de toute correspondance (par exemple, cartes de Noël, lettres, ExtraJudiciaire, rapport annuel).
3. Privilégier la promotion virtuelle des partenaires et des commanditaires plutôt que par des objets promotionnels, des affiches ou des prospectus (flyers), par exemple via courriel avant et après les rencontres et les événements ou via des écrans ou projecteurs.

Note : Le JBM s'inspire de l'outil intitulé « [Guide des produits promotionnels écoresponsables](#) » d'Équiterre.

4. Développer une stratégie afin de rendre écoresponsable la gestion des vestiaires lors des rencontres et des événements.
5. Éliminer l'usage de sous-verres en carton.

F. Assurer une organisation et une gestion écoresponsable des rencontres et événements du JBM.

1. Rédiger des lignes directrices quant à l'organisation et la gestion écoresponsable des rencontres et événements du JBM.

Engagement n° 5 : Favoriser la mobilité durable.

A. Restreindre les déplacements en voiture-solo.

1. Offrir la possibilité d'assister aux rencontres de manière virtuelle.

2. Considérer la tenue d'événements en mode virtuel ou hybride selon la nature de l'événement et du public cible.
3. Limiter les déplacements dans le cadre de l'organisation des événements et privilégier les rencontres virtuelles ou téléphoniques.

B. Encourager l'utilisation du transport actif et du transport en commun.

1. Tenir les rencontres et les événements à moins d'un kilomètre d'une station de métro à Montréal.
2. Informer les participant.e.s aux rencontres et aux événements des stations de métro, des arrêts d'autobus, des stations d'autopartage et des stations de vélos en libre-service les plus près de l'endroit.
3. Encourager le covoiturage et l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques.
4. Éviter d'informer les participant.e.s aux rencontres et aux événements des stationnements près de l'endroit.

C. Établir un partenariat avec une entreprise ou un organisme favorisant la mobilité durable au profit des membres du JBM.

1. Explorer la possibilité d'avoir un rabais corporatif avec :
 - a. la Société de transport de Montréal (STM);
 - b. une entreprise de transport qui utilise des véhicules électriques ou hybrides;
 - c. une entreprise de location de vélos électriques à Montréal;
 - d. une entreprise offrant des services d'autopartage;

et en faire la promotion auprès de ses membres.

Engagement n° 6 : Impliquer et collaborer avec les fournisseurs, partenaires et commanditaires du JBM dans la mise en œuvre de ses engagements à la Déclaration.

A. Présenter la Déclaration et le plan d'action aux fournisseurs, partenaires et commanditaires du JBM

1. Présenter la Déclaration et le présent Plan d'action à ses fournisseurs, partenaires et commanditaires actuels et discuter de la mise en œuvre des engagements du JBM.

2. Joindre la Déclaration et le Plan d'action au plan de commandites.

Engagement n° 7 : Faire preuve de transparence et rendre compte à ses membres, ses partenaires et ses commanditaires de ses pratiques écoresponsables.

A. Rendre compte des pratiques écoresponsables du JBM dans le Rapport annuel.

1. Créer une nouvelle section dans le Rapport annuel du comité Marketing portant sur l'évolution de l'atteinte des objectifs du présent Plan d'action et sur les actions entreprises dans la dernière année.

B. Considérer l'écoresponsabilité dans toute décision stratégique du JBM.

1. Considérer les engagements du JBM en matière d'écoresponsabilité dans l'élaboration du plan d'action de chaque Comité en début de mandat.
2. Considérer l'écoresponsabilité dans chaque résolution prise par le conseil d'administration du JBM.

Engagement n° 8 : Mandater le Comité Marketing du JBM pour la rédaction d'un plan d'action d'ici la fin du mandat 2021-2022 pour la mise en œuvre des engagements du JBM à la Déclaration.

Note : Cet engagement est réalisé par l'adoption du présent plan d'action.

1. Mettre à jour ce plan d'action lors du mandat 2024-2025.

Engagement n° 9 : S'assurer que l'ensemble des Comités du JBM contribuent à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action.

A. Nommer un.e « bénévole vert.e » dans chaque comité.

1. Le rôle d'un.e « bénévole vert.e » est :
 - a. d'être la personne référence du comité pour toute question relative à l'écoresponsabilité;
 - b. de faire le lien avec le sous-comité Environnement (du comité Marketing) et de collaborer à la reddition de compte des pratiques écoresponsables de son comité;
 - c. de rechercher des alternatives innovantes et écoresponsables.